



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>

[Famille – Scolarité \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19805\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19805)

>

[Allocations destinées aux familles \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N156\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N156)

>

[Prestation d'accueil du jeune enfant \(Paje\) : prime à la naissance \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2550\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2550)

Fiche pratique

Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) : prime à la naissance

Vérfié le 01 avril 2022 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La prime à la naissance de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est une prime versée sous condition de ressources, pendant la grossesse, pour préparer l'arrivée de l'enfant. Elle vous aide à financer les dépenses liées à la naissance d'un d'enfant.

Tout replier

Tout déplier

Qui est concerné ?



Demande



Montant



Versement



Comment procéder en cas de changement de situation ?



Textes de référence



Services en ligne et formulaires



Questions ? Réponses !



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2550>

Hôtel de Ville

5 chemin de Bellevue CS 80015

49610 Mûrs-Érigné

Que comprend la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F13218>)


Enfant décédé à la naissance : peut-on percevoir des prestations familiales ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F32519>)

Et aussi

Allocation de base de la Paje en cas d'adoption d'un enfant (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F31430>)

Famille – Scolarité

Pour en savoir plus

Calendrier des démarches de la grossesse à 3 ans  (<https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/vos-evenements-de-vie/parcours-naissance>)

Ministère chargé de la santé

©
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2550>
Hôtel de Ville
5 chemin de Bellevue CS 80015
49610 Mûrs-Érigné